

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN 5^{ème} adjoint

Le Maire de la Commune de Péron ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN a été élu 5^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du premier adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN, 5^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- les aides sociales communales, logement, énergie et urgences ;
- le suivi des séance et actions du Centre Communal d'Actions Sociales ;
- la lutte contre l'isolement ;
- les projets intergénérationnels ;
- l'accès aux soins, lien avec les professionnels de santé ;
- le soutien aux publics fragiles, personnes âgées, en situation de handicap ;
- le suivi de la vie locale en lien avec les partenaires sociaux.

Article 2

Il est également donné délégation à M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN l'effet de signer tous les actes et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Article 3

La secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet, au Trésorier Municipal, à l'intéressé à la notification.

Fait à Péron, le 25 Mars 2026

Le Maire,


F. FERROLLET

Luc Barriere-Constantin
